



**CADRes**  
**Cyclistes Associés**

*pour le Droit de Rouler en sécurité*

# Commentaires sur la liaison cyclable av. de Colmar- Arsenal

## Section : Parc des Terrasses du Musée

### 1. Signalisation - balisage (en venant de l'avenue de Colmar)

A ) Il est mentionné pour la direction du centre historique de prolonger par l'avenue de Colmar, il nous semblerait plus judicieux de tourner à droite et de prendre le nouvel itinéraire pour arriver rue de l'Arsenal. Le cycliste a tout à y gagner, sécurité, rapidité et c'est bien plus simple.



B) Le cheminement inférieur est interdit aux cycles. Toutefois le panneau n'est pas visible et on pourrait croire c'est uniquement pour le chemin qui descend vers l'III.



## Section : Parc des Terrasses du Musée

### 2. Statut de la voirie de la traversée du parc

Il n'y a pas de signalisation mentionnant le statut de la voirie aux deux extrémités ?

Sommes nous en présence d'un aménagement vélo, d'une voie verte en finalité ? Que mentionne l'arrêté municipal régissant cette voirie ?

La mention « priorité aux piétons » n'est pas satisfaisante à notre avis, nous aurions préféré que vous reteniez le principe d'une piste cyclable comme cela a été retenu aux abords du marché avec des petits passages piétons.



En finalité, le concept de ce parc ne permet pas cette solution car il y a des bancs de pare et d'autre de l'aménagement vélo !



## Section: avant le feu tricolore Anna Schoen

### 1 Statut de la voirie

Nous sommes en présence d'une voie classique unidirectionnelle partiellement sur le tronçon limitée à 20 km/h de la rue Voltaire au feu tricolore du Pont Anna Schoen.



### 2 Complément - voiries débouchant sur l'axe.

La rue des Pins qui démarre au niveau de l'avenue de Colmar comporte un panneau de limitation à 30 km/h qui est réimplanté à chaque intersection jusqu'à son bout /rue Hubner.

**Toutefois : cette rue des Pins dans le sens inverse Hubner à Voltaire ne comporte pas de limitation de vitesse ! La limitation de 30 km/h n'est valable que dans un sens !**



La rue St Fridolin est limitée à 20 km/h et devrait donc être pourvu d'un DSC ?

La rue Voltaire est partiellement à 20 km/h .... Ne peut-on pas déplacer ce panneau ? Et faire un DSC ?. Vir le schéma en annexe



Le panneau est là, donc la portion en amont est à 50 !

## Section: Pont Anna Schoen

### TAD

Présence de TAD sur toutes les branches du carrefour.



### Signalisation sur le pont :

Il serait opportun de mentionner sauf cycles, ceux-ci pouvant tourner à droite et à gauche



### Observation

L'aménagement sur le trottoir rue des Platanes comprenant un feu spécifique pour cycles a été supprimé.

## Section: Pont Anna Schoen jusqu'au Pont de Strasbourg

### 1 Statut de la rue et accès

Aménagement cyclable—piste bidirectionnelle (panneau C 113) mais celui-ci n'est qu'apposé au niveau du Pont de Strasbourg ? N'est-il pas plus cohérent d'appliquer la même signalisation ou y-a-t-il une raison ?

Rappel du code la route :

L'article R110-2 du code de la route spécifie que le terme de piste cyclable désigne une chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues, c'est-à-dire principalement aux vélos. Interdiction totale aux autres véhicules d'y circuler s'arrêter, stationner.

*Comment a été solutionné l'accès des exploitants du restaurant ?*



### 2 Jonction vers la rue Koechlin



La bordure d'accès ou de descente est parallèle aux espaces verts, elle devrait être décalée.

## Section : Pont de Strasbourg

### TAD

Il manque des TAD sur certaines branches du carrefour, en fait, il n'y en a qu'un seul (branche venant de la place Adolphe May. Oubli ou volontaire ?



# Marché

## Statut de la voie

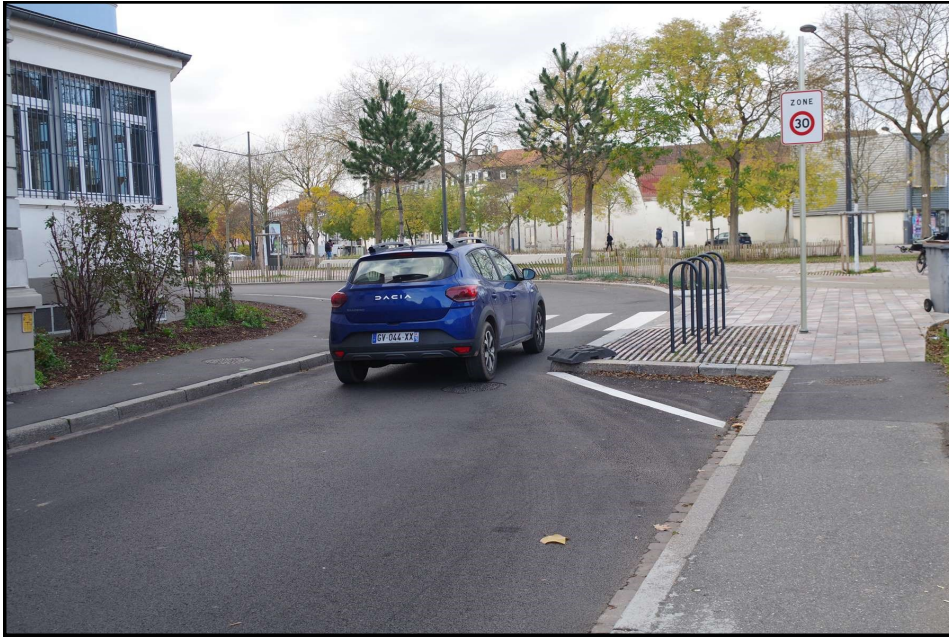
Aménagement cyclable—piste bidirectionnelle (panneau C 113) mais celui-ci n'est pas apposé, suffisant ainsi ? , mais dans l'arrêté que sera-t-il précisé exactement. N'est-il pas plus cohérent d'appliquer la même signalisation ou y-a-t-il une raison ? même réflexion que précédemment. En cas d'accident ?



## Section après le carrefour Franklin - Briand

### Carrefour avec la rue Engel Dollfus

On ne comprend pas bien l'aménagement comportant des arceaux vélos, en effet, il génère un goulot d'étranglement pour les cyclistes qui viennent de cette rue et voulant soit tourner à gauche, soit à droite, il y a danger à notre avis. De plus s'il veut se diriger à droite il y a le passage piétons, donc il doit le contourner plus loin....



## Section : après le carrefour Franklin - Briand

Service vélo très bonne idée !



N'est pas encore en place, où sera installé ce matériel. ? Pourquoi ne pas l'installer au niveau du garage à vélo puisqu'il serait couvert ? A moins que vous y implantiez des arceaux, peut-être en mettre moins ? Ou ajouter un élément couvert ?



## Section : Diaconat

### Carrefour Descartes

La bordure de séparation avec la voirie des automobiles est abaissée sur une assez longue distance, y a-t-il une raison à cela ?

Je passe souvent par là et de nombreuses fois des véhicules s'arrêtent .... Cela prête à confusion, les automobilistes pensent qu'ils peuvent s'arrêter, surtout que venant de la rue Engel Dollfus il n'y a pas de signalisation qui mentionne qu'il s'agit d'une chaussée réservée aux vélos !

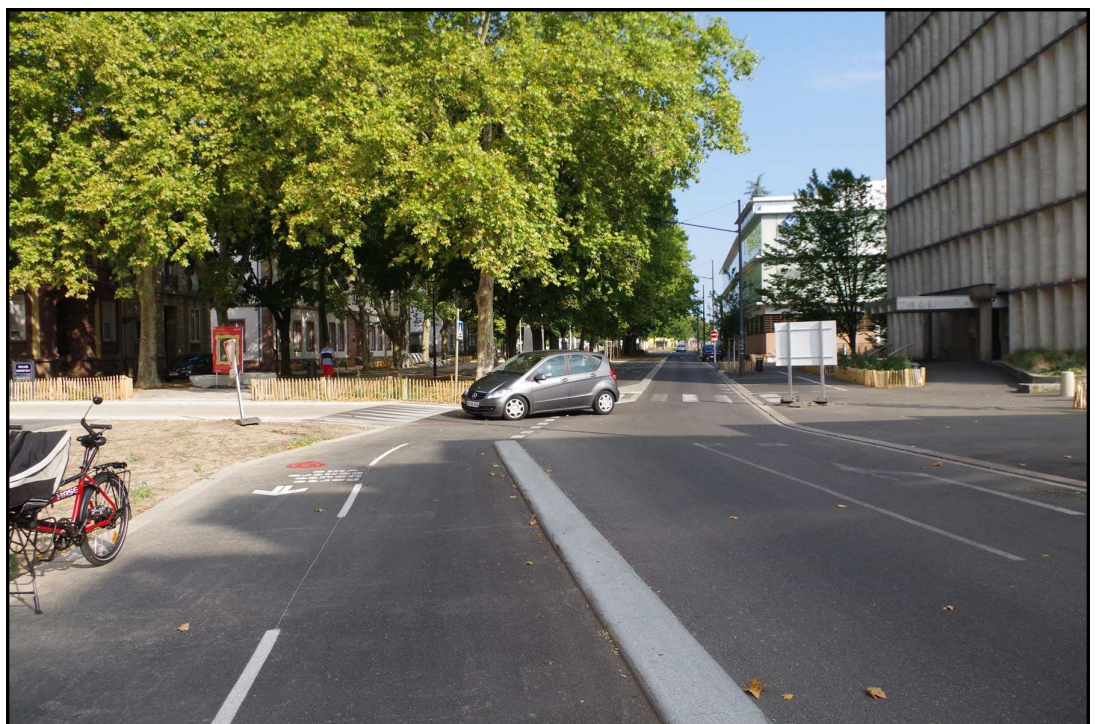


## Section : Diaconat

### Carrefour Industrie

La traversée des deux carrefours Industrie / Buffon est très dangereuse.

Les automobilistes désirant tourner à droite ont peu de visibilité des cyclistes circulant dans le même sens, il conviendrait d'y mettre une signalisation adéquat et autre élément, le traçage au sol actuel est insuffisant ! Quelles solutions ? Marquage complémentaire au sol, feu clignotant/panneau, pré-signalisation ?



## Section : Diaconat

### Carrefour Buffon



Au niveau du carrefour Industrie, il reste aussi un petit trou, est-il prévu d'y mettre un panneau ? Sinon, il conviendrait de supprimer ce trou .....



## Section : Kennedy

### Carrefour Arsenal - Kennedy - Gutenberg

Ce carrefour est assez complexe, mais il a été très bien élaboré.



Une opération/animation sur la sécurité routière devrait être réalisée avec le soutien de la ville pour expliquer comment cela fonctionne et donc respecter la législation.

Aménagement bien fait = respect du code de la route ! Ne pas passer au rouge !

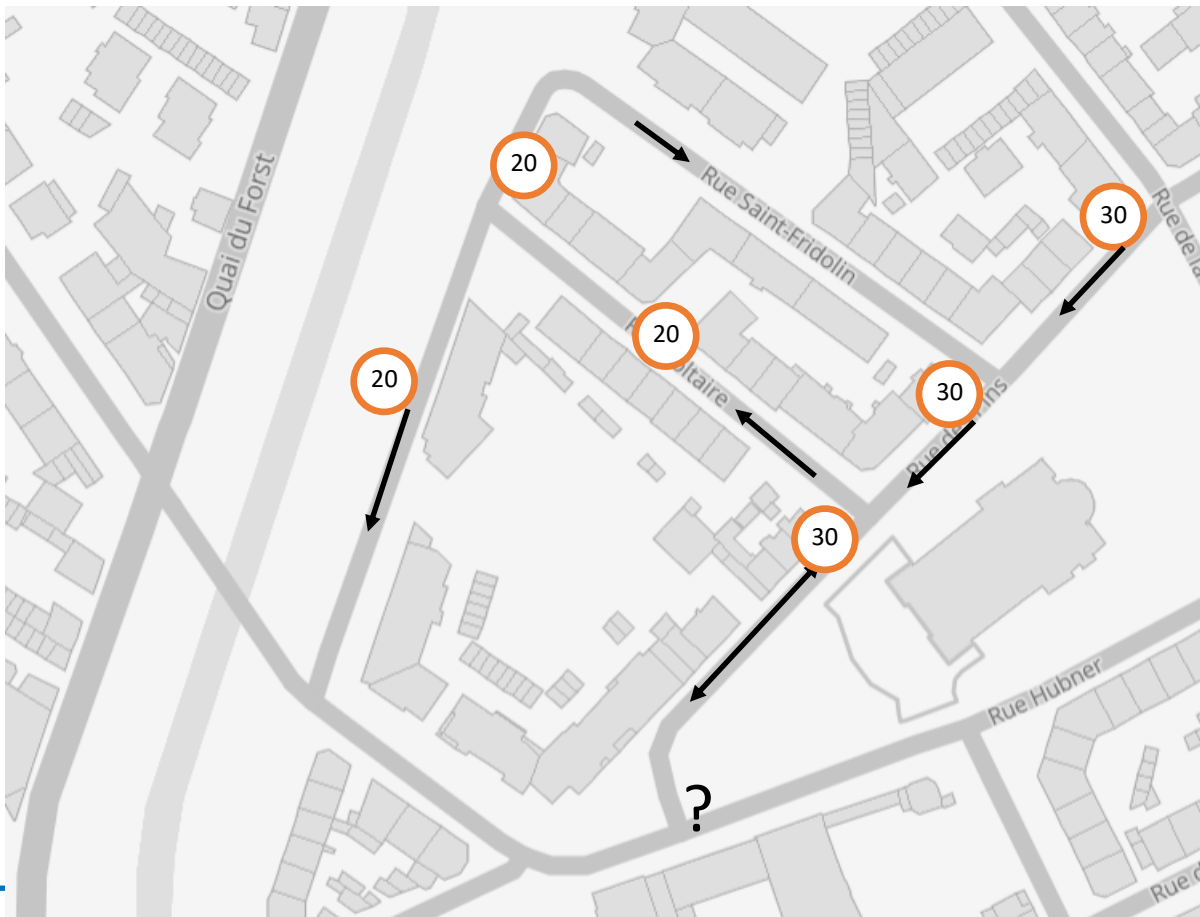
On vous explique tout !

## 1. Zone 30 et Limitation à 30 km/h

*Note : le panneau zone 30 et le panneau de limitation à 30 km/h ne comportent pas les mêmes règles d'application. Une zone 30 = l'ensemble des éléments limités à 30—rues, intersections, alors que lors de la pose d'un panneau de limitation 30, la limitation prend fin soit à la prochaine intersection soit au niveau de l'implantation d'une signalisation contraire, ce qui veut dire également que la limitation de vitesse n'est pas applicable à la rue sécante. Autre spécificité également pour les dos d'âne ou ralentisseurs.*

*La philosophie de la ville à 30 km/h est un concept qui est difficile à faire accepter en France ! Pourtant de nombreuses études prouvent la faisabilité de cela, naturellement certaines rues non bordées de commerces, habitations pourraient conserver le statut de 50, et serait l'exception. Ceci est bien plus simple au niveau signalisation et plus cohérent/facile pour les automobilistes. En annexe le projet que nous avons présenté dans le cadre du budget participatif des mobilités et qui pourrait servir d'une base initiale en, prenant quartier par quartier de la ville et éviterait une profusion de panneaux et des contradictions comme ci-dessous.*

### Schéma des voies débouchant sur Roosevelt :



## Récapitulatif

1. Signalisation : le balisage pour le centre historique devrait passer par ce nouvel aménagement et non par l'avenue de Colmar
2. Interdire la circulation des cyclistes sur le chemin latéral (changer le panneau de sens – ceci est à faire des deux côtés de l'entrée du parc)
3. Quel est le statut de cette voirie pour les cycles ? (Voirie dans le parc)
4. Rue Voltaire et St Fridolin devraient être pourvues de DSC Double sens cyclable (obligation légale)
5. La rue des Pins est limitée à 30 km/h sauf quand on vient de la rue Hubner. En finalité une rue à 30 km/h dans un sens et à 50 km/h dans l'autre ! Il manque un panneau.
6. Signalisation sur le Pont Anna Schoen (manque le sauf cycliste) venant de rue Anna Schoen
7. Quel est le statut de la rue entre la rue Anna Schoen et le Pont de Strasbourg, panneau C113 du côté de la rue de Strasbourg et rien au niveau du Pont Anna Schoen ?
8. En relation avec la question précédente, comment se fait l'accès pour les livraisons du restaurateur – piste cyclable légalement interdite à tous les véhicules motorisés !
9. Jonction avec la rue Koechlin, la bordure d'accès est décalée.
10. Il manque 3 TAD (tourne à droite pour cycles) au niveau du carrefour du Pont de Strasbourg
11. Statut de la voirie pour la portion devant le marché et au-delà, comme dans les autres cas, ceci est important en cas d'accident
12. Carrefour avec la rue Engel Dollfus – goulot d'étranglement ?
13. Les carrefours « Industrie » et « Buffon » nous semblent dangereux, quelles améliorations peut-on apporter ?